

**Du 15 au 19 juillet 2013**

**Animation :**

**Mlle Bernadette Wiame, chargée de cours de pédagogie à l'UCL**

**Révérénd John Springbett, prêtre à St Paul's Woodford Bridge, banlieue nord de Londres**

*Pendant ces cinq jours, nous partirons à la rencontre de l'anglicanisme tout en visitant quelques hauts-lieux de son histoire. Trois villes dont les noms font rêver : Cantorbéry, Londres et Cambridge. Dans l'esprit « Terre de sens », les animateurs – dont un prêtre anglican et son épouse - nous permettront d'approcher plusieurs visages de cette Eglise chrétienne : son origine, son organisation, ses différences avec le catholicisme et ses problèmes actuels ainsi que sa place dans l'enseignement. Visites, contacts, débats entre nous, magie des chants choraux et aussi quelques autres surprises feront de ce voyage une découverte de l'autre dans la différence et un souvenir inoubliable.*

*1<sup>er</sup> jour : Comment s'est vécu le passage du catholicisme à l'anglicanisme ?*

*Qu'est-ce que l'anglicanisme ?*

*Pourquoi Cantorbéry comme cœur et tête de l'anglicanisme ?*

Ramassage en car depuis Arlon via Libramont, Namur, Saint-Ghislain et Tournai. Traversée de la Manche par Eurotunnel.

Promenade guidée dans la vieille ville de Cantorbéry fondée en 43 après J.-C. et ceinturée partiellement d'un rempart. Atmosphère médiévale à l'ombre de la magnifique cathédrale.

Installation à l'hôtel à Ashford \*\*\* pour une nuit. Le soir, exposé de B. Wiame sur l'anglicanisme.

*2<sup>e</sup> jour : Quelles sont les différences et les ressemblances entre l'Eglise anglicane et l'Eglise catholique ?*

Découverte de la grandiose cathédrale de Cantorbéry fondée au 6<sup>e</sup> s. par saint Augustin de Cantorbéry.

L'archevêque du lieu est le chef religieux de l'Eglise anglicane. Thomas Becket, dit saint Thomas de Cantorbéry y fut assassiné en 1170.

Imprégnation de l'ambiance du 14<sup>e</sup> s. au musée multimédia Canterbury Tales.

En route vers Londres, visite de la maison de Churchill de l'époque renaissance anglaise et de ses beaux jardins s'ouvrant sur la campagne vallonnée. Installation pour 3 nuits à l'hôtel Marriott à Bexleyheath \*\*\* (ou similaire) en périphérie londonienne.

*3<sup>e</sup> jour : Quel lien entre l'Eglise anglicane et le pouvoir politique ?*

Visite guidée de l'abbaye de Westminster, aux splendides voûtes, dont la construction date pour l'essentiel du 13<sup>e</sup> s. C'est le lieu de sépulture d'une partie des rois et reines d'Angleterre et de la quasi-totalité des couronnements des monarques anglais.

Balade pédestre dans le centre de la métropole mondiale cosmopolite et branchée où les extrêmes se côtoient.

Participation libre aux vêpres chantées à la cathédrale St-Paul. Bâtie à la fin du 17<sup>e</sup> et au début du 18<sup>e</sup> s., elle s'inspire de St Pierre à Rome.

Tour en car : London by night passant par les anciennes installations olympiques.

*4è jour : Quelle est l'influence de la religion sur l'enseignement ?*

*Comment expliquer le rayonnement des universités telles que Cambridge et Oxford ?*

*Le système universitaire est-il encore imbriqué dans la religion ?*

Départ pour Cambridge, symbole de l'enseignement universitaire, et rivale d'Oxford, implantée le long de la Cam qui serpente à travers de magnifiques parcs et jardins.

Visite guidée de 2 collèges. D'une part, St John's College, fondé en 1151, c'est un voyage dans le monde de l'architecture et un des plus beaux collèges de la ville. D'autre part, King's College, fondé en 1441 par le roi Henri VI avec une porte d'entrée monumentale. Le chœur de sa chapelle a une réputation mondiale.

Retour à Londres en passant par St Paul's church Woodford Bridge. Rencontre de témoins.

*5è jour : Quel est l'avenir de l'anglicanisme et du christianisme en Angleterre ?*

Départ pour Leeds Castle ; visite audio guidée de ses jardins et du château de style roman édifié sur 2 îles au milieu du lac. Retour en Belgique. Arrivée en début de soirée à Namur.

Prix : 899 € par personne, supplément single : 269 €

Inclus : déplacements en car, traversée de la Manche, logement en hôtel en chambre double et en pension complète du repas du soir du 1er jour au repas de midi du dernier jour, petits-déjeuners anglais, visites, audio guides, pourboires, assurances assistance et annulation.

Non inclus : boissons.

Déplacements pédestres quotidiens. Voyage prévu pour personnes valides, autonomes pouvant marcher et suivre un groupe sans problème toute la journée.





**AUTRES VOYAGES - PELERINAGES**

**DESTINATION :** \_\_\_\_\_ **DU** \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ **AU** \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

Mr - Mme - Mlle - Abbé - Père - Frère - Diacre - Soeur

(Pour les femmes mariées, nom du mari suivi du nom de jeune fille)

**Nom:** \_\_\_\_\_ **Prénom:** \_\_\_\_\_

**Né(e) le:** \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ **Nationalité:** \_\_\_\_\_ **Profession:** \_\_\_\_\_

**Rue:** \_\_\_\_\_ **No** \_\_\_\_\_ **Bte** \_\_\_\_\_

**Code Postal:** \_\_\_\_\_ **Localité:** \_\_\_\_\_ **Tél.:** \_\_\_ / \_\_\_\_\_

**Email :** \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ **gsm:** \_\_\_ / \_\_\_\_\_

**Inscription d'une 2<sup>e</sup> personne domiciliée à la même adresse**

Mr - Mme - Mlle - Abbé - Père - Frère - Diacre - Soeur

(Pour les femmes mariées, nom du mari suivi du nom de jeune fille)

**Nom:** \_\_\_\_\_ **Prénom:** \_\_\_\_\_

**Né(e) le:** \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ **Nationalité:** \_\_\_\_\_ **Profession:** \_\_\_\_\_

**CAR:** Prend le car (A/R) à : .....

**AVION:**  Si une navette est organisée pour rejoindre l'aéroport, je souhaite en bénéficier.  
Je souhaite alors embarquer à : .....

**LOGEMENT:** Réservé par nos soins.

Type de chambre: individuelle (avec supplément) - double (2 lits) - d'époux (1 grand lit) - triple

**Je désire partager la chambre avec:** \_\_\_\_\_

**Personnes à contacter si urgence :**

Tél. \_\_\_ / \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_ / \_\_\_\_\_

dispose d'une assurance-assistance à l'étranger (Conditions générales aux pages 27-28)

Nom de celle-ci: \_\_\_\_\_

**Observations :** \_\_\_\_\_

**Prix :** \_\_\_\_\_ €

**Transfert en car** (gare ou aéroport): \_\_\_\_\_ €

**Réduction :** - \_\_\_\_\_ €

**Don pour les malades:** \_\_\_\_\_ €

**TOTAL:** \_\_\_\_\_ €

Je déclare être d'accord avec les conditions générales décrites aux pages 27-28 de la brochure.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature

**ATTENDRE NOTRE BULLETIN DE VERSEMENT  
POUR EFFECTUER LE PAIEMENT**

# Conditions générales 2013

## 1. Modalités d'inscription

Vous trouverez joint à ce message un bulletin d'inscription; vous pouvez nous en redemander, en photocopier ou en télécharger sur le site internet : [www.pelerinages-namurois.be](http://www.pelerinages-namurois.be). Dans les 15 jours suivant la réception de votre bulletin d'inscription au secrétariat, vous recevrez la confirmation de votre inscription, ainsi qu'un numéro de référence à rappeler lors de tout contact avec nos services. Nous nous réservons le droit d'annuler un groupe soit lorsque le nombre minimum de 25 participants n'est pas atteint, soit par suite de circonstances extraordinaires et imprévues. Avertis au plus tard 15 jours avant le départ, il va de soi que nous rembourserons intégralement les voyageurs.

## 2. Prix et paiements

Sauf indications contraires, tous nos prix comprennent le transport, le logement en pension complète, les visites, les guides, les pourboires et les transferts sur place, les assurances assistance et annulation. Les boissons sont rarement incluses ainsi que le repas de midi du premier jour. **Votre place est réservée dès l'instant où vous recevez la confirmation écrite de votre inscription. Ne payez jamais avant d'avoir reçu cette confirmation.** L'acompte doit être réglé dans les 15 jours suivant la réception de la lettre de confirmation. Le solde sera payé dès réception des renseignements définitifs.

## 3. Modification de la commande

Toute modification de la commande par le voyageur intervenant dans les trente jours - au moins - précédant le départ pourrait entraîner des frais administratifs de 15 € par personne en plus des frais exigés par le(s) prestataire(s) concerné(s).

**4. Logement Chambres individuelles** : elles sont peu nombreuses, un supplément allant jusqu'à 40 € par nuit sera alors demandé. **Chambres doubles** : pour partager la chambre avec une autre personne, mentionnez son nom sur votre bulletin d'inscription. Si vous ne connaissez personne, nous tenterons de trouver quelqu'un. Si nous n'y arrivons pas, le supplément pour l'occupation en chambre individuelle pourrait vous être réclamé.

## 5. Documents d'identité

Dans un pays de l'Union Européenne, pour les Belges, la carte d'identité suffit. Les étrangers s'informeront auprès du consulat de leur pays d'origine. Les **enfants de moins de 12 ans** auront une carte d'identité (Kids ID), délivrée par la commune. Toutes les **personnes de moins de 18 ans** ne voyageant pas avec leurs parents, devront posséder une autorisation parentale légalisée par la commune. Pour la **Terre Sainte** : un passeport international est exigé. Sa validité doit couvrir 6 mois encore après le voyage.

## 6. Assurance annulation

En cas d'annulation, seules les primes de souscription d'un montant de 15 € pour les voyages de moins de 449 €, de 25 € pour ceux de 450 à 999 €, de 40 € pour ceux de 1000 à 1499 €, de 60 € pour ceux de 1500 à 1999 €, de 80 € pour ceux de plus de 2000 € seront réclamées. L'assurance interviendra lorsque le désistement fait suite à un événement **imprévisible**, tel que : maladie grave ayant débuté après l'inscription, décès d'un parent proche (conjoint, membre de la famille jusqu'au second degré),... **Toute annulation devra nous être communiquée le plus rapidement possible et sera justifiée par l'envoi d'un document officiel** (certificat médical, attestation délivrée par l'administration communale, ...) **dans les 2 jours ouvrables**. Dans le cas où le motif de votre annulation n'entrerait pas dans le champ d'application énoncé au paragraphe ci-dessus, les frais de désistement encourus seraient les suivants : jusqu'au 60e jour avant le départ, le montant de la prime (voir point 6, § 1) 10 % du prix du voyage du 59e au 31e jour 40 % du prix du voyage du 30e au 8e jour 85 % du prix du voyage du 7e jour au 3e jour 100 % du prix du voyage moins de 48h. avant le départ. Toute personne qui n'aura pas pris part au voyage sans nous en avoir avertis avant le départ, sera redevable de la totalité du prix du voyage.

## 7. Assurance assistance

Pour tous nos voyages, une assurance assistance est incluse dans le prix. Elle vous couvre en cas d'accident ou de maladie survenant à l'étranger. Cette assurance prend en charge les frais médicaux (en complément des remboursements de votre mutuelle), les frais de transport médical ou de rapatriement, éventuellement le rapatriement du corps en cas de décès, ... Peuvent également être pris en charge, certains frais que votre compagnon de voyage aurait à subir suite à l'incident. N.B.: Comme toute assurance assistance traditionnelle, les frais liés à un rapatriement anticipé seront seulement pris en charge en cas de décès d'un membre de la famille (jusqu'au second degré). Ne seront également pas pris en charge les frais de soins résultant d'une maladie qui existait déjà avant le départ. Nos assurances sont souscrites auprès du **Centre interdiocésain**, rue Guimard, 1 à 1040 Bruxelles - Tél. 02 509 96 47

## 8. Responsabilités

La Direction décline toutes responsabilités concernant les accidents qui pourraient se produire au cours du voyage ou pendant le séjour. Notre association n'est qu'un intermédiaire entre le transporteur (compagnie d'aviation, chemins de fer, autocariste,...) et le voyageur. De même, la direction ne pourra être tenue pour responsable d'éventuels vols, pertes, retards ou tout autre désagrément.

## 9. Assurance insolvabilité financière

Assuré auprès du Fonds de Garantie Voyages, av. de la Métrologie 8 à 1130 Bruxelles - [www.gfg.be](http://www.gfg.be)

**10. Traitement des données à caractère personnel** Les données personnelles du bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatisé dont la finalité est de générer les documents utiles à votre voyage et de vous tenir informé de nos activités. En vertu de la loi du 8/12/1992 sur la protection de la vie privée, vous pouvez obtenir la communication de ces données, les faire rectifier et supprimer auprès de notre secrétariat.